

École doctorale Sciences, technologies, santé Galilée

Conseil 03 juillet 2026

Direction ED Galilée

BESSIS Natacha,
BODINI Olivier,

Représentants des unités de recherche :

BOUSSETTA Khaled,
FERON Christophe,
GUERRINI Stefano,
LECOUVEY Marc,
LOMBARDI Guillaume,
NIER Francis, représenté par Philippe SOUPLET
PERRIN Hélène,
SOUPLET Philippe,
SUTTON Angela,
TUALLE Jean-Michel,
VARIN-BLANK Nadine, représentée par Natacha BESSIS

Représentants des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs :

GIROD Séverine,
MICHAU Armelle

Doctorantes et doctorants élus parmi les doctorants inscrits à l'école doctorale :

Personnalités extérieures :

KERN Michel,
RICOLLEAU Christian, absent
STANCU Gabi,

Invités permanents :

ATTAL Jean-Pierre, absent
AUSONI Christian, représenté par Olivier BODINI
BEGUIN François, absent
CASTERMAN Lionel,
CARON Sandrine, excusée
CHAMERON Stéphane, excusé
HASOUNI Khaled, absent
LÉPINE Alexandra,
MANIL Bruno,
OUDAR Olivier, absent
PLANES Carole, absente

Ordre du jour

1. Informations générales,
2. Approbation du projet de PV de la séance du 20 mars 2026,
3. Attribution de l'ensemble des contrats doctoraux – campagne 2026,
4. Approbation d'un complément de deux demandes de bourse au mérite, campagne 2026,
5. Approbation de demandes de mobilités internationales,

6. Point sur la politique recherche de l'établissement à propos des contrats doctoraux par le VPCR,
7. Point sur la constitution du jury pour les auditions hors concours de l'ED,
8. Point sur l'enquête ministérielle annuelle Siredo,
9. Point sur le rattachement de l'unité de recherche AIMOKA à l'ED,
10. Point sur les événements,
11. Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14H00 par Natacha Bessis.

1. Informations générales

Natacha Bessis informe le conseil du départ de Séverine Girod de la Direction de la Recherche.

Elle occupe désormais le poste de directrice administrative de l'UFR des Sciences de l'Information et de la Communication.

Un recrutement est en cours sur le poste de responsable du pôle Etudes doctorales.

Natacha Bessis et Olivier Bodini la remercie chaleureusement pour les années travaillées ensemble.

2. Approbation du projet de PV de la séance du 20 mars 2026,

Natacha Bessis soumet au vote du conseil le projet de PV de la séance du 20 mars 2026.

Vote :

Contre :

Ne prend pas part au vote : 2

Pour : 15

Abstention :

Le projet de PV de la séance du 20 mars 2026 est approuvé favorablement, après correction d'une erreur au point 6.

3. Attribution de l'ensemble des contrats doctoraux – campagne 2026,

Les résultats des concours des contrats doctoraux – campagne 2026 sont présentés au conseil.

Natacha Bessis rappelle qu'il y a 26.5 contrats pour l'ED Galilée.

Les auditions pour le pôle PBMC ont eu lieu le 24 juin 2026. Le jury a été organisé par Angela Sutton et présidé par Oliver Bodini.

Olivier Bodini rappelle que, cette année, parmi les dix contrats alloués au pôle PBMC, deux étaient réservés au groupe chimie, représenté par le CB3S et le LVTS. Il souligne que cette répartition a permis d'avoir des discussions plus sereines au sein du jury et a facilité les échanges.

Il indique que, pour le groupe chimie, il y'a eu trois candidatures pour deux contrats ; deux au CB3S et une au LVTS. Les auditions se sont déroulées dans de bonnes conditions et les candidats présentaient un excellent niveau.

Après les délibérations du jury, un candidat est classé sur liste principale au CB3S et au LVTS et un candidat du CB3S est classé en liste complémentaire.

Pour le reste du pôle, 16 candidatures avaient été initialement déposées. À la suite d'un désistement, 15 candidats ont finalement été auditionnés pour l'attribution de 8 contrats.

Olivier Bodini rappelle que ce jury est toujours assez concurrentiel, le nombre de contrats étant inférieur au nombre d'unités de recherche. Il souligne toutefois que les délibérations se sont déroulées dans de bonnes conditions.

Natacha Bessis rappelle que la répartition de deux contrats pour le groupe Chimie (CB3S et LVTS) et de huit contrats pour les autres unités du pôle avait été adoptée à titre expérimental pour une durée d'un an.

Elle propose au conseil de revoter cette organisation pour l'année prochaine.

Angela Sutton indique que les auditions se sont également très bien déroulées. La nouvelle répartition des contrats entre la biologie et la chimie a contribué à apaiser les débats au sein du jury et a permis d'aboutir à des décisions prises à l'unanimité.

Le jury a pris en compte les priorités des unités de recherche.

Marc Lecouvey est également satisfait du déroulement de ces auditions. Il souligne que les règles de fonctionnement du jury avaient été clairement précisées au début de la journée par Olivier Bodini.

Stefano Guerini présente les résultats des auditions du pôle MathSTIC, plus particulièrement pour le L2TI et le LIPN.

Il rappelle qu'il y'a eu dix contrats pour le pôle, dont 1 au L2TI, 4 au LAGA et 4 au LIPN. Un contrat est allé à la fédération MathSTIC.

Les auditions ont eu lieu le 18 juin 2026 pour le L2TI et le LIPN et le 23 juin 2026 pour le LAGA.

Il ya eu quatre candidats au L2TI pour un contrat dont un désistement avant l'audition.

Les auditions se sont bien passées.

Le jury a fait un tour de table en évaluant d'abord les auditions et les dossiers des candidats puis dans un second temps en appliquant la politique de l'unité de recherche.

Il y'a eu beaucoup de discussions sans unanimité. Le vote a été fait au bulletin secret et a obtenu une majorité.

Natacha Bessis indique que les délibérations du jury ont été plus complexes cette année, notamment en raison de l'absence de priorisation des candidatures par l'unité de recherche, ce qui a compliqué les échanges.

Khaled Boussetta répond que la préparation en amont a également été difficile pour le L2TI. La politique de l'unité en matière d'attribution des contrats doctoraux consiste à accorder une priorité aux encadrants nouvellement recrutés afin de favoriser leur intégration.

Natacha Bessis souligne qu'il serait souhaitable que les priorités du L2TI soient davantage explicitées l'année prochaine afin de faciliter les discussions et les arbitrages au sein du jury.

Parmi les trois candidats auditionnés, un a été classé en liste principale et deux en liste complémentaire.

Le candidat classé en liste principale pourrait se désister pour un autre contrat.

Stefano Guerrini annonce que les auditions pour le LIPN se sont également bien déroulées.

Il y'a eu huit candidatures pour quatre contrats. Suite à un désistement, sept candidats ont été auditionnés.

Le jury a classé quatre candidats en liste principale et trois en liste complémentaire.

Philippe Souplet fait le point sur les auditions du LAGA.

Il y a eu dix candidats pour quatre contrats dont deux désistements. Il y'a donc eu huit auditionnés dont deux en visioconférence.

Philippe Souplet souligne le niveau très élevé, voir excellent des candidats.

Les discussions ont été assez longues puis le vote a été fait à l'unanimité.

La politique scientifique du LAGA a été prise en compte lors des délibérations. Trois équipes sont en déficit de doctorants et étaient donc prioritaires.

Sur les quatre candidats classés en liste principale, deux ont déjà annoncé se désister pour d'autres contrats. Il faudra faire remonter la liste complémentaire.

Hélène Perrin présente les résultats des auditions du pôle Physique-Matériaux.

Elle rappelle qu'il y a eu six contrats cette année pour le pôle, quatre pour le LSPM et deux pour le LPL. Ayant perdu un contrat cette année, le demi contrat a été exceptionnellement réservé au pôle.

Il n'y a pas eu de candidatures lors de cette campagne pour le demi contrat, ce dernier présentant des contraintes assez fortes.

Il y'a eu treize candidatures au départ pour le pôle et onze auditions. Parmi les treize candidats prévus, il y'a eu deux désistements dont une candidate qui a obtenu le contrat QuantEdu.

Les auditions et les délibérations se sont très bien passées. Les unités de recherche avaient donné au jury leurs priorités.

Natacha Bessis ajoute que les discussions ont été faciles dans ce jury.

Hélène Perrin souligne qu'il y'a eu une forte représentation féminine parmi les candidats cette année.

Pour le LSPM quatre candidats sont classés en liste principale, un candidat en liste complémentaire sur le même sujet qu'un candidat en liste principale et un candidat est non classé.

Pour le LPL, deux candidats sont classés en liste principale, deux sont classés en liste complémentaire et un est non classé.

Natacha Bessis souligne qu'au LPL, une candidate classée en liste principale est également classée en liste principale sur le concours du CED sur le même sujet. Elle va accepter le contrat CED, il faudra faire remonter la liste complémentaire du LPL.

Natacha Bessis ajoute qu'il y'a eu un manque de communication entre le CED et l'ED pour ces campagnes. L'année prochaine il faudra faire attention à avoir une meilleure communication.

Hélène Perrin indique qu'il serait souhaitable que les résultats des contrats fléchés, notamment ceux du CED et de QuanTEdu, soient connus avant les auditions de l'ED.

Il lui apparaît inconfortable pour le jury de l'ED d'attribuer des contrats à des candidats qui pourraient finalement renoncer, ce qui conduit ensuite à faire remonter les listes complémentaires.

Hélène Perrin et Natacha Bessis proposent que les calendriers des auditions soient arrêtés suffisamment en amont afin de pouvoir organiser les auditions de l'ED après celles des concours fléchés et de disposer de leurs résultats au préalable.

Bruno Manil indique qu'il ne partage pas cette analyse. Il rappelle que, comme les autres instances attribuant des contrats doctoraux, l'ED a pour objectif de sélectionner les meilleurs candidats. Ceux-ci doivent pouvoir candidater à plusieurs concours et choisir, une fois les résultats connus, le financement qui leur paraît le plus adapté.

Il rappelle que les listes complémentaires existent précisément pour répondre à ce type de situation.

Olivier Bodini attire toutefois l'attention sur le risque de créer un « double guichet » au sein de la même université. Cette organisation pourrait inciter la plupart des candidats à déposer un dossier dans les deux procédures afin d'augmenter leurs chances d'obtenir un contrat doctoral.

Bruno Manil répond que le concours du CED est soumis à davantage de contraintes, les contrats étant fléchés. En conséquence, la majorité des sujets proposés dans le cadre de l'ED ne sont pas éligibles au CED.

Stefano Guerrini et Bruno Manil estiment que ce fonctionnement pourrait être envisageable à condition que les jurys fondent prioritairement leurs décisions sur la qualité des candidats, indépendamment d'autres considérations telles que les politiques des unités de recherche ou des pratiques historiques.

Natacha Bessis fait observer qu'en pratique, un dossier de candidature ne se résume pas qu'au seul candidat. Il comprend également un projet de thèse et une direction de thèse, et les décisions des jurys reposent sur l'appréciation conjointe de ces trois éléments.

Bruno Manil partage cette analyse et souligne qu'il appartient également aux directeurs de thèse de préparer en amont des projets attractifs, soutenus par leur unité de recherche.

Hélène Perrin ajoute que, lorsque plusieurs candidats présentent des dossiers d'un niveau comparable et des sujets de qualité, il devient nécessaire de prendre en considération les priorités définies par les unités de recherche.

Afin de faciliter les délibérations des jurys de l'ED, Hélène Perrin renouvelle sa demande de disposer, avant les auditions, des résultats des concours fléchés.

Natacha Bessis indique qu'elle partage cette position.

Bruno Manil se déclare favorable à une meilleure information en amont sur les résultats des concours fléchés. Il précise toutefois qu'il ne voit pas d'inconvénient à ce qu'un même excellent candidat soit classé en liste principale dans plusieurs concours, dès lors que les listes complémentaires permettent de pourvoir les contrats libérés.

Il rappelle que ce fonctionnement est également celui retenu dans d'autres procédures de recrutement, notamment pour les maîtres de conférences et les professeurs des universités.

Natacha Bessis présente les résultats de la campagne QuantEdu.

Le jury a été organisé par Alexandra Lépine et présidé par Natacha Bessis.

Les auditions ont eu lieu le 08 juin 2026. Il y'a eu trois candidats au LPL pour deux sujets et deux contrats.

Il y'a eu deux candidats classés en liste principale et un candidat non classé.

Il s'agit cette année des deux derniers contrats doctoraux pour le programme QuantEdu.

Hélène Perrin ajoute qu'il pourrait y avoir des pistes pour poursuivre, mais que rien n'est fixé pour le moment.

Natacha Bessis présente les résultats du concours de l'EUR M&CS et de la fédération MathSTIC pour lesquels il y'a eu un jury commun.

Les auditions ont eu lieu le 18 juin 2026.

Parmi les dix contrats attribués au pôle MathSTIC, un a été dédié à la fédération MathSTIC.

Pour l'EUR, deux contrats étaient proposés.

Les contrats de l'EUR M&CS ne pouvant être que de deux ans, un montage financier a été mise en place par la Direction de la recherche entre la fédération MathSTIC et l'EUR M&CS afin de permettre d'avoir deux contrats de trois ans.

Il y a eu quatre candidats pour la fédération MathSTIC pour deux contrats et trois sujets. Il y'avaient deux candidats sur un même sujet.

Natacha Bessis rappelle qu'il y'a des critères à respecter pour ces contrats. Il faut que le sujet soit à cheval sur deux unités de recherches de la fédération.

Il y'a eu une candidate qui remplissait les critères de l'EUR M&CS et de la fédération MathSTIC et qui a candidaté sur les deux campagnes. Elle a été classée sur l'EUR M&CS.

Natacha Bessis annonce qu'un candidat a été classé en liste principale et deux candidats n'ont pas été classés.

Pour l'EUR M&CS, les candidats doivent obligatoirement être issus d'un des masters de l'EUR pour pouvoir candidater au contrat doctoral.

Un des candidats ne remplissait pas cette condition et n'a pas été auditionné.

Deux candidats ont été classé en liste principale et deux candidats en liste complémentaire.

Natacha Bessis soumet au vote du conseil la campagne des contrats doctoraux 2026 de l'école doctorale Galilée.

Vote :

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour : 17

Abstention :

La campagne 2026 des contrats doctoraux de l'école doctorale Galilée est approuvée favorablement.

Natacha Bessis soumet au vote du conseil la campagne des contrats doctoraux QuanTEdu 2026.

Vote :

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour : 17

Abstention :

La campagne des contrats doctoraux QuanTEdu 2026 est approuvée favorablement.

Natacha Bessis soumet au vote du conseil la campagne des contrats doctoraux 2026 de l'EUR M&CS.

Vote : EUR

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour : 17

Abstention :

La campagne des contrats doctoraux 2026 de l'EUR M&CS est approuvée favorablement.

Natacha Bessis soumet au vote du conseil la campagne des contrats doctoraux 2026 de fédération MathSTIC.

Vote :

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour : 17

Abstention :

La campagne des contrats doctoraux 2026 de fédération MathSTIC est approuvée favorablement.

Natacha Bessis rappelle qu'il avait été voté au conseil du 20 mars que le demi contrat était exceptionnellement attribué au pôle Physique-Matériaux cette année suite à la perte d'un contrat.

Natacha Bessis demande si, compte tenu du fait que le contrat n'a pas été pourvu lors de

la campagne initiale, il convient de le maintenir fléché vers ce pôle.

Hélène Perrin et Guillaume Lombardi répondent qu'après discussions entre le LPL et le LSPM des candidatures sont prévues en septembre.

Natacha Bessis resoumet au vote du conseil le fléchage exceptionnel du demi contrat au pôle Physique-Matériaux

Vote : fléchage pôle matériaux

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour : 17

Abstention :

Le fléchage du demi contrat au pôle Physique-Matériaux est approuvé favorablement.

L'appel d'offre va être préparé à l'issue du conseil afin de permettre que les auditions aient lieu avant le conseil prévu le 18 septembre 2026.

Hélène Perrin propose de faire les auditions le 7 ou 8 septembre.

Il est proposé de réceptionner les dossiers de candidature début septembre.

Les sujets devront être déposés sur le site de l'ED au plus tard le 16 juillet.

Natacha Bessis propose le calendrier suivant :

- Date limite d'envoi des sujets à l'ED : 16 juillet 2026,
- Date limite d'ouverture des dossiers de candidature : 02 septembre 2026,
- Date limite de validation des dossiers : 06 septembre 2026,
- Date des auditions : à définir,
- Date du bureau : 15 septembre
- Date du conseil de l'ED : 18 septembre.

Natacha Bessis soumet l'appel d'offre du demi contrat fléché au pôle Physique-Matériaux au vote du conseil.

Vote :

Contre :

Ne prend pas part au vote : (3 personnes parties)

Pour : 14

Abstention :

L'appel d'offre du demi contrat fléché au pôle Physique-Matériaux est approuvé favorablement.

L'appel d'offre sera transmis à Hélène Perrin et Guillaume Lombardi et sera diffusé sur le site internet de l'ED.

4. Approbation d'un complément de deux bourses au mérite - campagne 2026,

Natacha Bessis rappelle qu'il y'a eu deux demandes de prolongation de bourses au mérite pour deux doctorantes en troisième année.

La première demande est faite par Ayda Bouaziz, doctorante au LSPM en cotutelle avec la Tunisie, sous la direction de Radhi Abdelmoula et qui a bénéficié de la bourse au mérite les deux premières années de thèse.

Elle bénéficie d'une bourse mensuelle de 750€. Le complément de l'ED serait de 750€ mensuel pendant quatre mois, pour un montant total de 3000€.

Natacha Bessis ajoute que quelques semaines correspondront à la quatrième année de thèse de la doctorante mais rien ne le contre indique dans le règlement de l'ED.

La deuxième demande concerne une demande de complément d'un mois pour une bourse au mérite qui a déjà été votée au conseil du 20 mars.

Il s'agit de Khaoula Chiboub, doctorante en cotutelle avec l'Ecole d'ingénieur de Sfax, inscrite au LPL sous la direction de Mounir Ben Amar. Elle bénéficie d'une bourse mensuelle de 800 et a déjà obtenu un financement de 7 mois pour un montant total de 4900€.

Elle demande un complément d'un mois pour un montant de 700€ auprès de l'ED.

Natacha Bessis soumet ces deux demandes au vote du conseil pour un montant de 3700€.

Vote :

Contre :

Ne prend pas part au vote : 2

Pour : 15

Abstention :

Le complément de deux bourses au mérite - campagne 2026 est approuvé favorablement

5. Approbation de demandes de mobilités internationales,

Natacha Bessis indique que quatre demandes de mobilités internationales ont été déposées pour ce conseil.

Elle informe le conseil que le nombre de demandes de financement pour des mobilités internationales ainsi que pour la participation à des conférences a été particulièrement élevé cette année.

En conséquence, le budget disponible est plus contraint qu'à la même période les années précédentes. Il sera donc nécessaire de procéder à des arbitrages sur les demandes soumises au conseil.

Parmi les quatre demandes, deux sont exceptionnellement rétroactives et nécessitent des discussions.

La première demande est faite par Nour Darwish, doctorante au LVTS, sous la direction de Maria Belen Hernandez et Baptiste Amouroux.

Elle souhaite effectuer une mobilité de 31 jours à Madrid en octobre 2026. Elle travaille sur

des biosenseurs nécessaires au suivi de l'activité d'une molécule.

Il y'a deux objectifs à cette mobilité, dans deux organismes différents à Madrid.

La première collaboration concerne l'ITEMCSIC, en partenariat avec un professeur de cet institut. Elle s'inscrit dans une démarche exclusivement scientifique visant à optimiser des biosenseurs.

La seconde collaboration sera établie avec un autre institut et impliquera deux chercheurs dans le cadre d'un projet européen coordonné par Yohann Lalatonne du LVTS. Cette collaboration portera sur la réalisation d'expériences in vitro de thrombolyse par irradiation.

Le budget présenté est cohérent et le projet bénéficie du soutien de l'unité de recherche. Le montant total demandé s'élève à 3 588 €.

Natacha Bessis propose, dans un premier temps, d'accorder une aide de 1 700 € à la doctorante.

Séverine Girod fait toutefois remarquer que le coût de l'hébergement à Madrid, estimé à 100 € par nuit, lui paraît élevé. Elle suggère qu'une location de type Airbnb pour un séjour d'un mois pourrait être plus économique.

Philippe Souplet indique qu'il existe également à Madrid des *colegios*, résidences universitaires fréquemment utilisées par les chercheurs, proposant des hébergements à un tarif d'environ 50 € par nuit.

Tenant compte de ces observations, Natacha Bessis propose de revoir le montant de l'aide de l'ED et de fixer sa participation à 1 000 €.

Ce point sera voté après examen des autres demandes.

Natacha Bessis indique qu'une autre doctorante du LVTS a fait une demande pour un séjour en Allemagne. Il s'agit d'Aishwarya Suresh, sous la direction de Raphael Lévy et Raphael Marchand.

L'équipe de la doctorante et de ses encadrants a une très forte collaboration avec un centre des sciences des neutrons en Allemagne.

C'est une mobilité pour trois semaines afin de travailler sur la caractérisation de membrane pour étudier le transport des nano plastiques au sein de ces membranes.

Natacha Bessis ajoute que c'est un sujet de transition. Ils font à la fois de la physique pure, de la chimie et de la biologie.

Cette collaboration permettra à la doctorante d'avoir de l'aide pour effectuer des mesures physiques du passage de ces polluants au travers des membranes.

Cette collaboration avait été annoncée lors de l'octroi du contrat doctoral.

Natacha Bessis souligne que le budget hébergement et repas semble élevé.

Bruno Manil répond qu'il peut y'avoir des hébergements moins chers.

Natacha Bessis propose d'accorder 1500€ à la doctorante.

La troisième demande est faite par une doctorante du LEEC, Rébecca Lessler, sous la

direction de David Sillam Dusses.

Natacha Bessis indique au conseil que c'est une demande exceptionnellement rétroactive suite à une erreur de transmission de dossier au conseil du 20 mars. Le déplacement a déjà eu lieu.

C'est un déplacement très long, de dix-neuf semaines, au-delà des six semaines normalement financées par l'ED.

C'est un déplacement au Gabon pour localiser des nids de termites à différentes échelles et analyser les comportements pour distinguer des frontières entre différentes colonies et prélever des échantillons afin de créer une carte de localisation de ces termites.

Le déplacement au Gabon est essentiel pour cette étude.

Le budget paraît correct mais n'est finalement pas très clair, notamment pour les déplacements.

Christophe Ferron souligne qu'il existe un décalage entre les informations transmises à l'ED et la réalité du projet.

Alors qu'un séjour de six mois était initialement prévu, la doctorante n'a finalement effectué qu'une mobilité de trois mois, n'ayant pas pu obtenir un visa pour une durée de six mois.

Il précise également que ce projet a été initié par le directeur de thèse, qui disposait initialement du budget nécessaire pour financer cette mission.

Marc Lecouvey rappelle que cette mobilité avait été présentée lors du concours PBMC pour l'attribution des contrats doctoraux et que le budget devait être assuré. Il se dit donc surpris de voir cette demande de financement soumise à l'ED.

Christophe Ferron répond que le LEEC peut apporter une contribution financière, mais souligne que le montant sollicité est important et que d'autres doctorants doivent également être soutenus.

Natacha Bessis indique que l'ED est confrontée à la même contrainte.

Camille Anzanello ajoute que la doctorante a avancé elle-même des frais.

Natacha Bessis répond que la demande n'est pas assez claire. Elle propose de demander à la doctorante de refaire un dossier avec des informations claires pour le conseil de septembre.

La demande devra établir des factures réelles et la durée réelle du séjour.

L'ED se basera sur ces factures pour accorder l'aide.

Natacha Bessis indique que la quatrième demande est faite par Georg Merklin, doctorant au LPL sous la direction de Sébastien Chénais et Sébastien Forget.

Il s'agit d'une demande pour un séjour au Japon qui a déjà eu lieu.

Il avait été indiqué au doctorant, par courrier électronique, que son dossier devait être transmis au plus tard le 10 mars. Celui-ci n'a toutefois été déposé que le 18 mars, alors que la mobilité a eu lieu au mois d'avril.

L'ED lui a répondu que sa demande était hors délai. Des échanges ont ensuite eu lieu avec

la direction de thèse, qui estimait que la procédure de dépôt n'était pas suffisamment explicite.

Depuis, les dates limites de dépôt des dossiers pour chaque conseil ont été diffusées et sont désormais publiées sur le site de l'ED. Cette clarification ne permettait toutefois pas de résoudre la situation de ce dossier.

À titre exceptionnel, Natacha Bessis a accepté que la demande soit examinée de manière rétroactive lors du conseil du 3 juillet. Le dossier a donc été présenté à cette séance.

Sur le plan scientifique, le déplacement est présenté comme déterminant pour la soumission d'un article. L'accès à un nouvel équipement développé au Japon a permis de résoudre un problème de mesure jusque-là bloquant.

Hélène Perrin souligne qu'il existe une collaboration pérenne avec cette unité de recherche, reconnue comme l'une des références internationales dans ce domaine.

Natacha Bessis indique que le budget présenté est cohérent, pour un montant total de 3 178 €, et que la mission est pleinement justifiée sur le plan scientifique et financier.

Elle précise toutefois que la question soumise au conseil est de savoir s'il convient d'accorder cette demande dans son intégralité ou de réduire le montant de l'aide de l'ED compte tenu des circonstances dans lesquelles le dossier a été déposé.

Natacha Bessis rappelle également que le budget de l'ED est particulièrement contraint cette année en raison du nombre élevé de demandes de mobilités internationales et de participations à des conférences, pour lesquelles le plafond budgétaire est presque atteint.

Elle indique qu'il reste, comme chaque année, des crédits dédiés aux bourses au mérite, mais qu'au moins deux nouvelles demandes devraient être examinées lors du conseil de septembre.

Elle invite donc le conseil à se prononcer sur l'opportunité de préserver une partie du budget afin de pouvoir continuer à soutenir les doctorants à la rentrée, plutôt que de l'engager intégralement dès à présent.

Hélène Perrin demande si le budget est annuel. Natacha Bessis confirme que c'est le cas et précise que les crédits doivent être consommés avant la fin du mois de décembre.

Les mobilités qui seront examinées en septembre concerneront des déplacements prévus d'ici la fin de l'année.

Marc Lecouvey propose de reporter l'examen de cette demande au conseil de septembre, afin de statuer en fonction du budget restant disponible, rappelant que la date limite de dépôt avait bien été communiquée au doctorant.

Natacha Bessis indique qu'elle est favorable à cette proposition.

Hélène Perrin demande s'il n'est pas possible d'accorder cette aide au fil de l'eau.

Natacha Bessis et Bruno Manil répondent que ce n'est pas idéal car on a tendance à dépenser le budget plus vite.

Natacha Bessis prononce d'indiquer au doctorant que le dossier sera examiné lors du conseil de septembre en fonction du budget restant.

Le conseil revient sur la demande de Rebecca Lessler.

Marc Lecouvey redit que lors des auditions des contrats doctoraux, le budget nécessaire à cette mission été assuré et que c'est également pour cette raison que le contrat a été attribué à la doctorante.

Toute la thèse repose sur cette étude.

Natacha Bessis repropose de lui demander de rejustifier le décalage entre ce qui a été annoncé au conseil et à l'unité de recherche et la réalité des frais engagés avec les justificatifs à l'appui.

Il faudra sous-entendre que le conseil peut refuser l'aide à cause de ce décalage.

Olivier Bodini répond qu'on ne peut pas pénaliser la doctorante si la direction de thèse a mal évalué le déplacement.

Natacha Bessis répond qu'il faudra indiquer au directeur de thèse que lui pourra être pénalisé dans ces autres demandes.

Il faudra demander explicitement à la direction de thèse de soumettre un nouveau dossier très clair.

Natacha Bessis soumet au vote du conseil la demande de mobilité internationale de Nour Darwish pour un montant de 1000€.

Vote :

Contre :

Ne prend pas part au vote : 2

Pour : 15

Abstention :

La demande de mobilité internationale de Nour Darwish est approuvée favorablement.

Natacha Bessis soumet au vote du conseil la demande de mobilité internationale d'Aishwarya Suresh pour un montant de 1500€.

Vote :

Contre :

Ne prend pas part au vote : 2

Pour : 15

Abstention :

La demande de mobilité internationale d'Aishwarya Suresh est approuvée favorablement.

Les demandes de Georg Merklin et Rebecca Lessler seront réexaminées au conseil du 18 septembre.

6. Point sur la politique recherche de l'établissement à propos des contrats doctoraux par le VPCR,

Khaled Hassouni remercie d'abord le conseil pour l'ensemble du travail effectué au sein de l'ED.

Il souhaite présenter au conseil la politique de l'établissement en matière de recherche. Ce

point a déjà été présenté aux directions d'unités ainsi qu'à la CR et prochainement au CA.

Il souligne que plusieurs changements ont eu lieu cette année. L'Université bénéficie cette année d'un contrat d'objectifs, de moyens et de performance portant sur 100% de la dotation de l'État, alors qu'auparavant ce dispositif ne concernait qu'au maximum 1 % de cette dotation, ce qui est un changement important.

Il souligne que cette évolution reflète également un changement de regard sur les universités et sur leurs rôles au sein des territoires.

Rhaled Hassouni souligne l'importance de communiquer ces éléments aux écoles doctorales, les contrats doctoraux de l'USPN constituant un levier de la politique scientifique de l'établissement.

Les contrats doctoraux représentent la dépense budgétaire la plus élevée du budget recherche avec un montant annuel de cinq millions d'euros.

Le nombre de contrats doctoraux pour l'université est de 45 par an, dont 15 contrats à l'ED Erasme, 26 contrats à l'ED Galilée et 3 contrats au CED. Parmi les 3 contrats du CED, deux sont fléchés Erasme et un Galilée.

Khaled Hassouni indique que le lien avec le territoire constitue un enjeu important, dans la mesure où il est désormais demandé aux universités de développer une signature propre à l'établissement.

Il souligne que c'est particulièrement complexe pour l'USPN, en raison de sa taille (environ 26 000 étudiants) et de son caractère pluridisciplinaire.

De ce point de vue, il est difficile d'avoir une signature thématique comme d'autres grandes universités peuvent l'avoir.

Une réflexion est actuellement engagée afin de définir une signature axée sur des enjeux sociétaux. Un premier axe porterait sur les questions de transition, entendues dans un sens large, couvrant notamment des thématiques telles que l'écologique ou le quantique.

Un second axe concerne l'ancrage territorial. Rhaled Hassouni rappelle que cette dimension répond aux attentes actuelles exprimées à l'égard des universités françaises.

La stratégie de l'établissement consiste à renforcer son inscription dans le territoire du nord francilien, en lien avec l'Université Paris 8 et CY Cergy Paris Université.

Il souligne la volonté commune de structurer un paysage académique cohérent à l'échelle de ce territoire. Plusieurs échanges ont déjà eu lieu avec les deux établissements en ce sens.

Cette coopération s'appuie notamment sur des réalisations existantes, telles que l'unité de recherche commune LAGA et la MSH du campus Condorcet.

Il conclut que les questions sociétales et l'ancrage territorial constituent les deux axes stratégiques que l'établissement souhaite développer dans le cadre de sa politique de recherche.

L'université bénéficie de deux appels à projet d'établissement qui sont fléchés sur ces deux champs, ainsi qu'un soutien financier du Conseil départemental de Saint-Denis.

Les contrats doctoraux du CED ont également été fléchés sur ces deux thématiques cette année.

Khaled Hassouni indique que le rapport du HCERES sur la recherche à l'USPN présente un bilan contrasté. Les unités de recherche ont été très favorablement évaluées, l'établissement, en revanche, a reçu une évaluation moins positive.

Le rapport souligne notamment un manque d'orientation claire et de visibilité de l'action de l'université.

Il relève également un déficit de communication et de valorisation des actions menées au sein de l'établissement.

Des efforts ont déjà été engagés, notamment à travers les appels à projets d'établissement, et d'autres sont prévus, en particulier concernant les professeurs invités.

Khaled Hassouni souhaite que les contrats doctoraux contribuent davantage à rendre visible cette politique d'établissement. À ce jour au sein de l'ED, seul le contrat doctoral CED reflète explicitement la nouvelle politique de recherche de l'université.

Il invite le conseil à prendre en compte ces deux orientations stratégiques lors des prochaines campagnes d'attribution des contrats doctoraux.

Il souligne enfin que l'université a besoin de l'engagement des écoles doctorales pour porter sa politique de recherche et rappelle que les contrats doctoraux constituent un levier stratégique majeur, leur nombre étant particulièrement élevé à l'USPN par comparaison avec les autres universités, et représentant une part significative du budget de la recherche.

Natacha Bessis répond qu'au moins un tiers des sujets proposés dans le cadre des contrats doctoraux s'inscrivent déjà dans l'un des deux axes stratégiques évoqués.

Elle souligne que la thématique du territoire est particulièrement bien représentée au sein du pôle PBMC et celle de la transition est représentée au sein du pôle Physique-Matériaux.

L'ED ne devrait pas rencontrer de difficulté à valoriser cet affichage dans le cadre de l'évaluation de l'établissement.

La question est plus délicate s'agissant de la rédaction des appels d'offres. Faudrait-il faire explicitement figurer ces priorités dans les appels ou de les traiter à travers des appels propres à chaque pôle.

Natacha Bessis propose d'indiquer une phrase du type « une attention particulière sera apportée aux transitions ou au territoire » mais on ne peut pas indiquer que c'est une priorité ou réserver des contrats à cette coloration.

Hélène Perrin est d'accord avec Natacha Bessis. Les contrats doctoraux permettront de montrer la politique d'établissement lors de la prochaine évaluation.

Elle estime qu'avant d'envisager une séparation des appels à candidatures, il conviendrait d'établir un bilan de ce qui a déjà été fait.

La campagne 2026 vient de se terminer, il a été souligné par l'ensemble des jurys l'importance de prendre en compte, en premier lieu, la qualité des dossiers des candidats mais il sera possible de mieux valoriser ces orientations stratégiques dans les prochaines campagnes.

Khaled Hassouni répond qu'il serait très utile de mener un travail d'analyse des campagnes conduites au cours des deux dernières années afin d'objectiver et de mieux mettre en visibilité la place des deux thématiques stratégiques.

Il souligne qu'il serait particulièrement utile de disposer de données chiffrées, estimant qu'il manque aujourd'hui un retour quantitatif sur les contrats doctoraux, alors qu'ils constituent l'un des principaux leviers de la politique de recherche de l'université.

Natacha Bessis propose que ce travail d'analyse soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine CR, au début de l'année 2027, en associant les deux écoles doctorales.

Bruno Manil ajoute qu'il serait pertinent de croiser une cartographie des thématiques de recherche établie à partir des unités de recherche avec une cartographie issue des écoles doctorales.

Cette approche constituerait un marqueur fort permettant de démontrer que l'université est déjà engagée dans cette démarche.

Michel Kern propose de compléter ce travail d'analyse par un état des lieux du nombre de doctorants recrutés à l'issue des masters de l'université, afin de mettre en évidence l'ancrage territorial de l'établissement.

Khaled Hassouni le remercie pour cette suggestion, rappelant que cet indicateur est également pris en compte dans l'évaluation de l'université.

Il indique que ce point est déjà existant au sein de l'ED Galilée, en particulier dans le pôle PBMC, tandis que les autres pôles recrutent davantage de doctorants issus d'établissements extérieurs.

Angela Sutton souligne qu'au sein du pôle PBMC, les thématiques du territoire et des transitions sont déjà prises en compte à la fois en amont et en aval des projets doctoraux. Elles sont intégrées dès la définition des sujets de thèse et constituent également un élément de réflexion à l'issue du projet doctoral, notamment au regard de son impact potentiel sur le territoire.

Elle estime qu'il convient donc de considérer ces deux thématiques non seulement lors de la construction des sujets de thèse, mais également dans l'analyse des retombées des travaux de recherche. Selon elle, cette approche pourrait être étendue aux autres pôles.

Khaled Hassouni indique partager cette analyse.

En conclusion, il réaffirme l'intérêt de conduire le travail d'analyse évoqué au cours des échanges. Il est convenu que ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une Commission de la recherche au début de l'année 2027.

Natacha Bessis propose, dans cette perspective, de demander aux directeurs et directrices de thèse ayant bénéficié d'un contrat doctoral de préciser le positionnement de leur projet au regard des deux thématiques stratégiques que sont le territoire et les transitions.

Stefano Guerrino, Gabu Stancu et Guillaume Lombardi quittent le conseil à 16H.

7. Point sur la constitution du jury pour les auditions hors concours de l'ED,

Natacha Bessis rappelle au conseil que, pour les demandes d'inscription en doctorat bénéficiant d'un financement ne relevant pas d'un processus de sélection déjà établi, une audition est organisée par la direction de l'ED.

Cette audition a pour objectif de vérifier que le financement est suffisant et couvre l'ensemble des trois années de thèse, ainsi que d'évaluer les conditions d'encadrement,

notamment en cas de codirection.

Elle rappelle également que la procédure prévoit actuellement la présence d'un expert extérieur à l'université, spécialiste de la discipline concernée.

Toutefois, elle souligne que cette exigence peut faire doublon lorsque le financement a déjà fait l'objet d'une évaluation scientifique, par exemple dans le cadre d'un projet ANR. Elle propose donc de maintenir le principe de l'audition, tout en s'interrogeant sur la nécessité de la présence systématique d'un expert externe dans ces situations.

Natacha Bessis précise qu'il existe néanmoins des cas où les projets de thèse ou les modalités de financement sont insuffisamment définis. Dans ces situations, la présence d'un expert extérieur, désigné en lien avec la direction de thèse, apparaît pertinente afin d'apporter un regard scientifique indépendant lors de la discussion.

Angela Sutton estime qu'il serait difficile de mettre en place deux procédures distinctes selon le type de financement. Elle rappelle que l'audition vise avant tout à évaluer le candidat, plus que le sujet de thèse.

Natacha Bessis répond que le sujet est également évalué lorsqu'il s'agit de financements n'ayant pas déjà fait l'objet d'une expertise scientifique externe, contrairement aux financements de type ANR.

Angela Sutton considère néanmoins qu'il paraît difficile de se passer systématiquement d'un expert extérieur.

Hélène Perrin suggère qu'il pourrait être envisagé de faire intervenir, à la place d'un expert externe à l'université, un enseignant-chercheur de l'établissement, extérieur au projet mais appartenant à la même discipline.

Lionel Casterman informe le conseil de la mise en place de la plateforme Rubis, désormais utilisée pour le recrutement sur certains contrats de recherche, notamment les contrats financés par l'ANR.

Il souligne le risque que des candidats soient recrutés via cette plateforme sans que leur dossier ne soit examiné par l'ED.

Un cas de ce type s'est récemment présenté. La solution retenue a consisté à intégrer la direction de l'École doctorale au processus de recrutement.

Il invite le Conseil à réfléchir à la pérennisation de cette organisation et à déterminer si cette participation doit nécessairement relever de la direction de l'École doctorale ou pourrait être assurée par une autre personne.

Natacha Bessis demande si une audition restera systématiquement organisée dans le cadre de ces recrutements.

Lionel Casterman répond que oui, tout en soulignant la nécessité d'éviter les doublons entre les procédures.

Alexandra Lépine précise que cette organisation concerne uniquement les contrats de recherche gérés par l'USPN.

Hélène Perrin ajoute que le CNRS applique une procédure comparable pour les doctorants recrutés via son portail emploi. Aucun contrat n'est signé tant que l'inscription dans une école doctorale n'a pas été validée, ce qui garantit le passage du dossier devant l'ED.

En conclusion, Natacha Bessis récapitule que le conseil s'accorde sur le maintien de l'audition comme étape indispensable.

En revanche, la présence systématique d'un expert extérieur à l'université pourrait être réexaminée ; il pourrait, selon les situations, être remplacé par un spécialiste de la discipline de l'USPN avec lequel une discussion scientifique puisse avoir lieu.

Les modalités précises de cette évolution restent à définir.

Lionel Casterman conclut qu'une réflexion complémentaire doit être menée en interne afin de garantir qu'aucun doctorant recruté sur contrat ne puisse être inscrit sans que son dossier ait été examiné par l'École doctorale.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil afin de poursuivre la réflexion et de statuer sur l'évolution de la procédure.

8. Point sur l'enquête ministérielle annuelle SIREDO,

Camille Anzanello fait le point sur l'enquête annuelle Siredo, réalisée en février.

Les chiffres sont sensiblement les mêmes que ceux de l'année dernière.

Il y'a eu pour 2025/2026, 62 inscriptions en première année de doctorat dont 37 hommes et 25 femmes.

Parmi ces inscriptions, il y'a 16 doctorants ayant fait leurs masters à l'étranger.

Les financements sont principalement des contrats doctoraux USPN et hors USPN, des ANR et des Cifre.

Il y'a eu 61 soutenances cette année et sept cotutelles.

9. Point sur le rattachement de l'unité de recherche AIMOKA à l'ED,

Natacha Bessis informe que le conseil qu'une nouvelle unité de recherche est rattachée à l'ED, au pôle PBMC.

Il s'agit d'AIMOKA, une équipe commune entre l'INRIA, l'APHP et USPN, qui a été récemment validée par la CR.

C'est une structure de radiologie qui vise à cibler des tumeurs très profondes et non opérables par un système d'électroporation

Pour l'instant, deux personnes de cette unité sont rattachées à l'ED, Olivier Seror qui est PUPH en radiologie à l'hôpital d'Avicenne et Pierre Marie qui était déjà rattaché à l'ED.

10. Point sur les événements,

Natacha Bessis rappelle que la remise des diplômes des docteurs a eu lieu cette année le 22 mai.

Cette après-midi c'est bien déroulé dans de bonnes conditions.

Camille Anzanello présente les chiffres.

Il y a eu sur les deux écoles doctorales 57 docteurs présents au total, dont 35 Galilée. Parmi ces docteurs il y'avait 21 hommes et 14 femmes.

Les disciplines représentées étaient, l'éthologie, l'informatique, les mathématiques, la physique, santé et santé publique, les sciences vie et santé, les sciences des matériaux et les sciences pour l'ingénieur.

Lors de cette remise des diplômes a également été remis les prix de thèse. Cette année deux prix étaient proposés par ED. Le prix est un financement de 1000€ par lauréat.

Le premier prix pour l'ED Galilée a été remporté par Clémentine Prioux, pour sa thèse en Santé et santé publique sur le sujet : « Évènements de santé cardiométabolique et alimentation à prédominance végétale, qualité nutritionnelle et degré de transformation : une approche multi-cohortes dans le contexte de la transition nutritionnelle durable », sous la direction de Benjamin Alles.

Le deuxième prix pour l'ED Galilée a été remporté par Maissâ Boughrara, pour sa thèse en Mathématiques sur le sujet : « Singularités en temps fini pour des équations aux dérivées partielles », sous la direction d'Hatem Zaag.

Natacha Bessis rappelle également que la journée scientifique de l'ED durant laquelle les doctorants de deuxième année présentent leurs thèses sur le modèle de Ma thèse en 180 secondes a eu lieu le 29 mai.

Comme les années précédentes, il y'a eu un prix par pôle ainsi qu'un prix pour le meilleur poster. Les quatre prix sont des iPad.

Cette année, le prix pour le pôle MathSTIC a été remporté par Alice Cousaert au LIPN, celui du pôle Physique-Matériaux a été remporté par Enzo Jean-Woldemar au LPL et celui de PBMC par Léopold Beeker à l'EREN.

Le prix du meilleur poster a été remporté par Islam Amar-Rouana au L2TI.

Un doctorant du LSPM, Yapi Ignace n°11 c'est présenté cette année au concours national Ma thèse en 180 secondes et a remporté le troisième prix lors de la finale nationale.

Natacha Bessis indique que la Journée Transversale des Sciences a eu lieu le 11 avril. Il est décidé que cette journée sera organisée l'année prochaine en commun avec Erasme afin de mieux afficher la transdisciplinarité au sein de l'université.

La journée de rentrée des premières années est prévue le 12 novembre.

11. Questions diverses.

Michel Kern annonce au conseil que c'était sa dernière participation en tant que membre externe. Il remercie chaleureusement les membres pour le travail effectué ensemble qui lui a permis de mieux connaître le système universitaire.

Natacha Bessis et Olivier Bodini le remercient également.

La séance est levée à 17H15.